



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 07 2026

N°2026 07 01

**Objet : Secrétariat Générale – Règlement intérieur des élus**

**Nombre des membres :**

- \* En exercice : 23
- \* Présents : 20
- \* Ayant donné procuration : 2
- \* Ayant pris part au vote : 22

**Date de convocation le 10/07/2026**

**Date de publication le 20/07/2026**

L'an deux mille vingt-six le vingt-trois juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Lylian CALVAT, maire, pour la session ordinaire du mois de juillet 2026.

**Présents :** Mesdames et Messieurs les membres en exercice :

Marlène BAUD, Lylian CALVAT, Valérie COURCIER, Jérôme CUCHE, Yoran DELARUE, George DROUHARD, Daniel FABREGUES, Fabrice GALPIN, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Marc LECAILLE, Cyril MARECHAL, Alexandra PARRENIN, Titouan PICARD, Florence RANALLI, Samuel RIARD, Nadine SAUVONNET, Catherine VIDONI, Anaïs ZUPANCIC-GREBERT

**Excusés donnant pouvoir :**

Gilles MOITON donnant pouvoir à Cyril MARECHAL  
Marion REDEL donnant pouvoir à Florence RANALLI

**Absent :** Hélène LAMY

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cyril MARECHAL

---

**Le conseil municipal,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-8, qui dispose que le conseil municipal des communes de 1 000 habitants et plus établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-13 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal ;

**Vu** le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du 21 mars 2026, constatant l'installation du Conseil Municipal pour le mandat 2026-2032 ;

**Vu** le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal annexé à la présente délibération ;

**Considérant** que le Conseil Municipal de Saône, commune de 1 000 habitants et plus, est tenu d'adopter un règlement intérieur fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de ses travaux, dans les six mois suivant son installation ;

**Considérant** que ce règlement a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil Municipal en complément des dispositions prévues par le Code général des collectivités territoriales, notamment en matière de convocations, de tenue des séances, de commissions, de droit d'expression des conseillers et de consultation des documents administratifs ;

**Considérant** que le projet de règlement intérieur a été communiqué aux membres du Conseil Municipal préalablement à la présente séance ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,**  
**Par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**

**DÉCIDE**

- **D'ADOPTER** le règlement intérieur du Conseil municipal, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à Saône, le 15 juillet 2026

Lylian CALVAT  
Maire de Saône



**DESTINATAIRES :** PRÉFECTURE DE BESANÇON – DGFIP

*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État*